

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

Réunion du 10 février 2025 à 19h30 à la salle Les Granges

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/02/2025

Présents : M. ARTIGAU - Mme BORDES - M. FERRAN - Mme FONDEVILLE - M. GALLINA - M. LACROIX - M. LEMAITRE - Mme LEPOIVRE - Mme MARTINEZ - Mme PONTAC - M. ROCCA

Excusés : M. CAZAUX - M. LASSALLE

Absente : Mme LOUBENS

M. Ferran est nommé secrétaire

Ordre du jour:

- Procès verbal de la réunion du 22 octobre 2024
- Procès verbal de la réunion du 9 décembre 2024
- Délibération autorisant l'engagement des crédits en section d'investissement avant le vote du budget 2025
- Délibération portant sur une demande d'utilisation de La Halle par un particulier
- Délibération sur le rapport d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne
- Point sur la vente de l'ancien presbytère
- Présentation de l'état d'avancement du PLUi, document d'urbanisme intercommunal
- Questions diverses
- Paroles aux adjoints

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2024

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION AUTORISANT L'ENGAGEMENT DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025.

L'engagement des crédits permettra de payer, entre autres, la facture de remplacement des menuiseries du local pétanque. L'entreprise Cunha et Castéra propose un devis pour des coulissants d'un montant de 2 639 € HT.

DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE D'UTILISATION DE LA HALLE PAR UN PARTICULIER

Adoptée à l'unanimité

M. Caulat Mathieu, habitant de la commune, sollicite la mise à disposition de La Halle jusqu'au 4 juillet 2025 pour un usage privé : entraînement sportif dans le cadre d'un concours.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de La Halle.

Le conseil municipal fixe le montant de la mise à disposition à 100 € pour la période.

Les équipements sportifs sont fournis par l'administré et stockés dans le local de rangement.

DELIBERATION SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a rendu ses conclusions sur la correction à apporter au montant de l'attribution de compensation pour l'ensemble des communes membres suite aux transferts de compétence : gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ; révision des documents d'urbanisme communaux. Pour la commune le montant pour 2025 sera de – 49 104.01 €.

POINT SUR LA VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

M. Pettes Sagnes a retiré son offre d'achat pour l'ancien presbytère, courriel en date du 24 décembre 2024.

Une estimation du bien et un devis de réparation de la toiture seront demandés. Des recherches sur l'origine de propriété du four devront être faites. A la suite de cela, une nouvelle réflexion sur le devenir du bâtiment sera menée.

PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLUi, DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le comité de pilotage du PLUi réuni en janvier a établi un calendrier des étapes à venir dans l'élaboration du document d'urbanisme.

Le bureau d'études en charge du dossier CITADIA organisera une réunion avec les élus dans chaque commune pour échanger sur leurs projets et pour connaître leur territoire. La date sera communiquée aux élus.



QUESTIONS DIVERSES

Accès lotissement privé : Un administré a sollicité Monsieur le Maire pour que le chemin d'accès privé menant à un groupe de maisons soit transféré dans le domaine public de la commune afin que celle-ci l'entretienne. La dépense engagée sur les nombreux chemins ruraux et communaux étant déjà importante, le conseil municipal, à l'unanimité, est contre l'entretien par la commune de tous les chemins d'accès privé.

Sécurisation routière devant l'école : Monsieur le Maire donne lecture du rapport rédigé par le conseil départemental, service ingénierie. Il est proposé la création d'un ralentisseur trapézoïdal au niveau du passage piéton, le prolongement de l'îlot central, la création d'un emplacement arrêt de bus en dessous du passage piéton, l'installation de potelets projetant une lumière bleue délimitant le passage piéton la nuit. Le coût estimatif du projet est de 34 100 € HT. Ce projet peut bénéficier d'aide de l'État et du Département.

Jardin caché : Un entretien du site et des végétaux est à faire.

PAROLES AUX ADJOINTS

Des travaux de réparation sont à effectuer sur les deux tracteurs. Devis en cours.

Aire de jeux : Installation terminée. Les abords seront ensemencés de gazon.

Journée de la citoyenneté : Elle est fixée au 29 mars voire au 5 avril en fonction de la météo.

Arbres sur le site de la chapelle de Biane : L'entreprise Cabiran, entretien parcs et jardins, de Mirepoix effectuera des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres morts.

Urbanisme : Un permis de construire pour la création d'une bergerie a été déposée.

Séance levée